

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Cabinet
Service Communication

Fax : 05-34-45-38-21
Mel : danielle.pujazon@haute-garonne.pref.gouv.fr
virginie.avizou@haute-garonne.pref.gouv.fr

Le 23 juin 2009

Communiqué à la Presse

Aéroport Toulouse-Blagnac : de nouvelles avancées en matière de maîtrise des nuisances sonores

L'aéroport de Toulouse-Blagnac constitue un vecteur de développement essentiel pour le territoire régional. En outre, sa vocation très particulière d'accueil des constructions aéronautiques notamment d'Airbus contribue fortement à l'image de marque aéronautique de la métropole toulousaine et à son attractivité.

Cependant, son implantation urbaine requiert de poursuivre une démarche volontariste de maîtrise des nuisances sonores visant à conjuguer durablement essor économique et protection des populations riveraines contre le bruit.

Cette démarche, structurée en 1999 par une charte de l'Environnement, est le fruit d'un travail partenarial constant entre les acteurs du transport aérien de Toulouse-Blagnac, les élus et les associations de riverains s'appuyant sur un espace de concertation privilégié : la commission consultative de l'environnement [CCE].

Le Plan d'Exposition au bruit de Toulouse-Blagnac fait partie intégrante des sujets ayant mobilisé cette instance.

Ce document qui règlemente l'urbanisation autour de l'aéroport afin de réduire l'exposition au bruit de nouvelles populations, a été révisé par arrêté préfectoral en mars 2007.

Toutefois, son adoption s'est effectuée sur l'engagement de satisfaire les deux principales recommandations émises alors par la Commission d'Enquête à savoir :

- Réaliser une étude sur la possibilité de réduire les vols de nuit sur Toulouse-Blagnac entre 22h00 et minuit et de les supprimer entre 0h00 et 6h00.
- Rédiger et diffuser un «code de bonne conduite» environnementale de la circulation aérienne.

Cet engagement est désormais tenu.

Ces deux dossiers viennent en effet d'être élaborés (consultables notamment sur le site www.dacsud.com)

Contacts Presse : Danielle PUJAZON ☎ 06.83.06.87.48/05.34.45.38.31
Virginie AVIZOU ☎ 06.85.80.22.14/05.34.45.36.17
1, place Saint-Etienne -31038 TOULOUSE CEDEX 9- ☎ 05-34-45-34-45

Ils seront très prochainement présentés aux membres de la CCE. Ils ouvrent de nouvelles perspectives concrètes en matière de maîtrise des nuisances sonores liées aux activités aériennes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Une conférence de presse sera donnée sur ces deux sujets le 30 juin à 17h00 à la Préfecture de la Haute-Garonne [salon Jaune] en présence des représentants de la Société aéroportuaire Toulouse-Blagnac.